

QUI SOMMES NOUS ?

L'ASSOCIATION

Le Réseau Erythrocyte et Drépanocytose (RED), est une association, composée d'associations de patients et d'experts de la drépanocytose, qui déploie des projets afin de soutenir le soin et la recherche sur la drépanocytose et les pathologies du globule rouge.

DRÉPAGARDE

Drépagarde est une initiative menée par le RED afin que les patients atteints de drépanocytose isolés puissent bénéficier d'une solution de garde d'enfant, si besoin, lors de leurs hospitalisations.

NOS PARTENAIRES

Nos partenaires privilégiés sont les associations de patients, de garde d'enfants, les territorialités, les médecins, les assistants sociaux ...

COMMENT ADHÉRER AU RED ?

Pour bénéficier du service drépagarde scannez le QR code de ce flyer et répondez au questionnaire. Vous pouvez aussi vous rapprocher d'une assistante sociale ou de votre médecin référent.



QUI EST CONCERNÉ ?

Drépagarde bénéficie aux parents et/ou aux parents d'enfants atteints de drépanocytose qui, lors d'une hospitalisation, n'ont pas de solution de garde.

Drépagarde vous assure une solution de garde pouvant aller jusqu'à 5 jours.



Flashez ce QR Code et répondez au questionnaire

DREPAGARDE

Drépagarde est une initiative permettant aux patients atteints de drépanocytose isolés de bénéficier d'une solution de garde d'enfant lors de leurs hospitalisations.



DREPAGARDE

Service personnalisé de garde d'enfants

Faites garder vos enfants, en toute sécurité, lors d'une hospitalisation.



COMMENT S'INSCRIRE À DRÉPAGARDE ?

Commencer par faire une demande d'inscription sur le site du RED afin de prendre connaissance des pièces à fournir constituer votre dossier

Une assistante sociale évalue votre besoin et peut vous aider à constituer votre dossier.

Une fois votre dossier accepté, il est nécessaire d'adhérer au RED au tarif de 5 €/an. Vous recevrez votre carte d'adhérent par la suite.

Vous bénéficiez de DREPAGARDE et vous disposerez d'un accompagnant de garde lors de vos hospitalisations.

QUI SONT LES ACCOMPAGNANTS DE GARDE ?

Les accompagnants de garde peuvent être :

- Un(e) assistant(e) maternelle agréé(e) du réseau RED
- Un(e) auxiliaire de vie
- Un(e) nourrice étudiant(e)
- Un(e) proche
- Un(e) tiers de confiance



QUI PAYE LE SERVICE DE GARDE ?

L'association RED et ses partenaires financent DREPAGARDE.

Contact : drepagarde.red@outlook.com

COMMENT SE DÉCLENCHE DRÉPAGARDE ?

A votre arrivée aux urgences, prévenir le médecin que vous êtes dans le programme DREPAGARDE.

L'assistante sociale active le programme et se charge de sa mise en place.

L'accompagnant de garde sera contacté et n'aura plus qu'à suivre les procédures de garde.

Durant toute l'hospitalisation, vous serez en lien avec votre enfant, l'accompagnant, l'assistante sociale et la coordinatrice du RED.

L'accompagnant s'occupera d'aller chercher votre enfant, de le nourrir...

Des paniers repas seront livrés pour l'enfant et l'accompagnant.

Ce service pourra assurer la garde de votre enfant lors de votre hospitalisation pendant 5 jours et 4 nuits maximum.